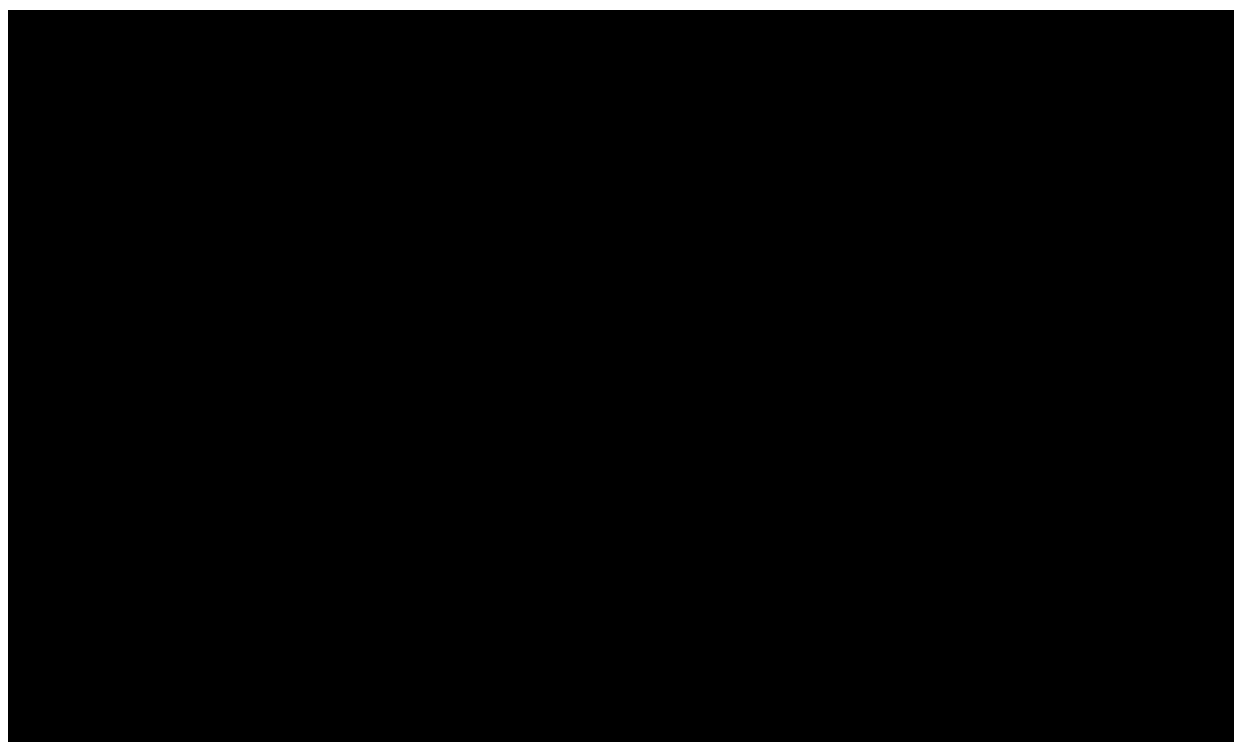


**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**N° 02/2023**

**Demande de crédit de CHF 287'000. -- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la « Piscine » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Morges**



**Adopté par le Comité de direction : le 10 août 2023**

**Séance de la Commission : le mercredi 23 août 2023 à 18h30 à l'ERM**

## Table des matières

|    |                                              |   |
|----|----------------------------------------------|---|
| 1. | Préambule.....                               | 3 |
| 2. | Constat.....                                 | 3 |
| 3. | Descriptif des travaux.....                  | 4 |
| 4. | Situation et photos.....                     | 4 |
| 5. | Récapitulation & répartition des coûts ..... | 5 |
| 6. | Plan financier.....                          | 6 |
| 7. | Conclusions.....                             | 7 |

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL****N° 02/2023****Demande de crédit de CHF 287'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la « Piscine » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Morges**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

La Ville de Morges a mis à l'enquête en 2022 le projet de réhabilitation de la piscine de Morges. En parallèle, des modifications de tracés de certains services dans les terrains de sport sont également projetés. Ces projets ont été soumis à l'ERM afin d'identifier des synergies pour les travaux.

Sur la base du constat de l'état existant, certaines parties d'ouvrage étant bientôt âgées de 60 ans, l'assainissement de cette STREL s'avère nécessaire. Il est également indispensable de changer sa conduite de refoulement.

Le présent préavis ne concerne que la station de pompage et sa conduite de refoulement d'eaux usées ERM. Les montants relatifs aux travaux de la Ville de Morges ne sont pas compris dans cette demande de crédit.

**2. Constat**

La station de pompage de la « Piscine » de Morges date de la construction de la piscine elle-même, en 1964 et doit être réhabilitée. Le bâtiment est construit en béton armé et la station est intégrée au sous-sol du bâtiment technique de la piscine.

La conduite de refoulement, en Eternit, datant également de 1964, a un diamètre de 150 mm, d'une longueur de 292 mètres et relie la piscine au collecteur « Parc, N° 57 ». Elle est en très mauvais état et une intervention ponctuelle de réparation a déjà eu lieu. De plus, son tracé est situé dans les terrains de sport, voire même sous certains bâtiments.

Le local technique et la fosse de cette station ne sont que peu ventilés et ce manque d'aération favorise la présence d'un fort taux d'humidité dans le local et la dégradation des installations. Le carrelage est en mauvais état et aucune barrière ne sécurise l'accès aux trois marches d'escalier.

Les bétons de la fosse sont sains, malgré quelques piqûres de corrosion visibles dans la partie supérieure immergée en alternance. Les trappes d'accès à la fosse sont corrodées.

Les pompes Nos 1 et 2 ne fonctionnent plus à entière satisfaction. La tuyauterie et ses équipements sont d'origine et présentent une corrosion importante. L'éclairage et l'armoire électrique de commandes fonctionnent mais le milieu corrosif de la station a marqué ces installations.

La conduite de refoulement doit être remplacée.

### 3. Descriptif des travaux

La conduite de refoulement en Eternit sera remplacée par un PE DN 150 d'une longueur de 292 mètres qui sera directement raccordé sur le collecteur « Parc, N°57 » au niveau du théâtre des Trois Ptits Tours. Ce nouveau tracé sera défini avec les autres services (éclairage et eau d'arrosage) afin d'éviter les diverses constructions existantes (buvette et vestiaires du club de football) sur les terrains de sport.

En ce qui concerne la station de pompage, un traitement ciblé des armatures rouillées dans la fosse sera exécuté, il s'agira de piquer le béton de mauvaise qualité autour du point de rouille, puis de broser et d'appliquer une couche anticorrosion à l'armature, pour finalement ragréer la zone au mortier résistant au milieu agressif.

Les trois trappes d'accès à la fosse seront remplacées par des trappes en acier inoxydable et les accès seront agrandis afin de pouvoir introduire les nouvelles pompes.

La ventilation sera réhabilitée permettant ainsi de réduire l'humidité dans la station. L'utilisation d'un déshumidificateur par absorption sera envisagée uniquement s'il s'avère que la ventilation naturelle est insuffisante.

La démolition complète du carrelage et de la faïence sera entreprise afin d'appliquer une résine époxy à deux composants sur les murs et le sol, avec une texture antidérapante.

Une barrière de sécurité sera posée pour les trois marches d'escalier et sera amovible pour permettre une manutention aisée des pompes et des installations lors de la maintenance.

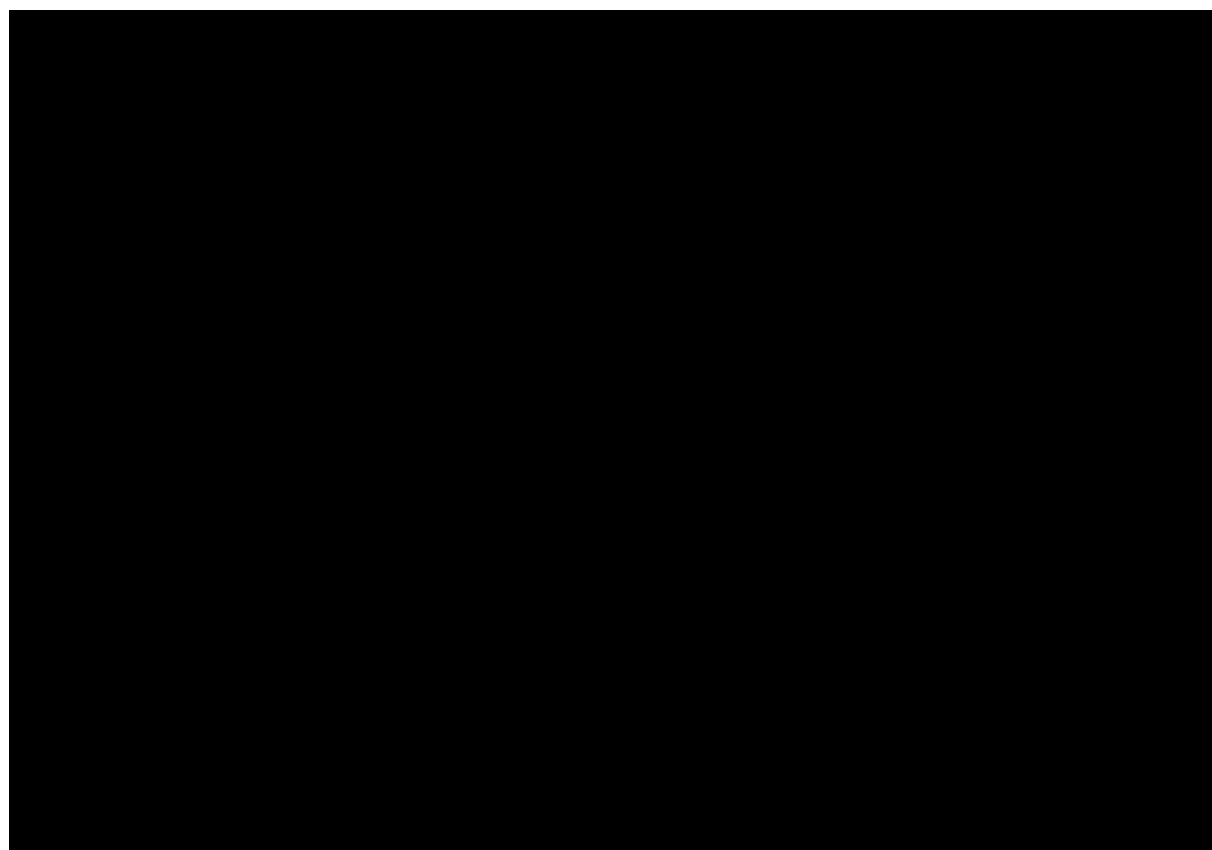
Les pompes seront changées afin de garantir un meilleur débit pour assurer la reprise des eaux de lavage des filtres de la piscine.

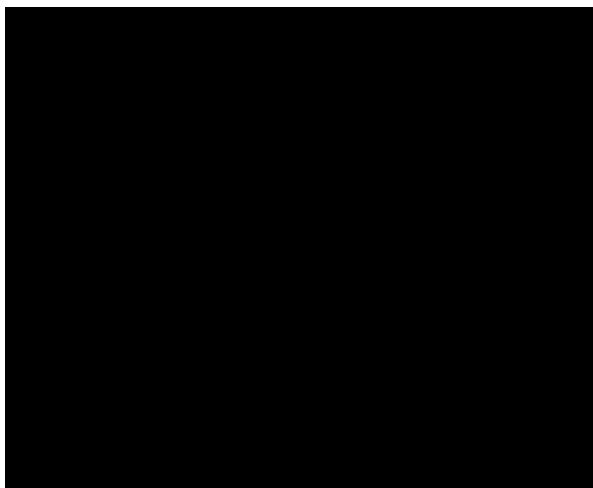
Pour la tuyauterie, le remplacement des deux vannes, des deux clapets anti-retour en acier, ainsi que des pièces de raccord par des éléments en PE DN 100 est prévu.

L'éclairage sera changé et l'armoire électrique de commande sera remplacée par la nouvelle génération d'automate.

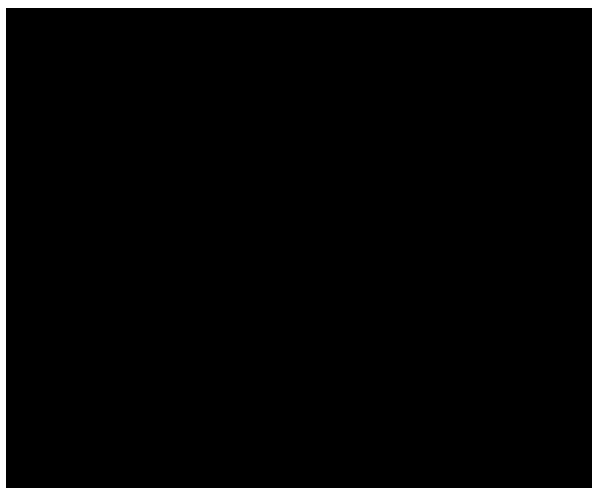
### 4. Situation et photos

#### Situation





La tuyauterie existante du local technique



La fosse des eaux usées avec une pompe

## 5 Récapitulation & répartition des coûts

Les prix mentionnés sont basés sur des offres et correspondent à ceux pratiqués dans le cadre de travaux semblables.

|                                                                          |                   |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|
| Travaux d'assainissement du bâtiment (perçements et résine)              | CHF               | 12'000. --                                |
| Travaux d'assainissement de la fosse de pompage                          | CHF               | 2'000. --                                 |
| Travaux de génie civil (conduite de refoulement)                         | CHF               | 116'000. --                               |
| Travaux de serrurerie (trappes d'accès et barrière de sécurité)          | CHF               | 7'000. --                                 |
| Travaux de tuyauterie (pompes, vannes, clapets et tuyaux)                | CHF               | 39'000. --                                |
| Dépose et pose d'une nouvelle armoire électrique de commandes (EMG 2023) | CHF               | 36'000. --                                |
| Travaux électriques                                                      | CHF               | 8'000. --                                 |
| Système de ventilation                                                   | <u>CHF</u>        | <u>5'000. --</u>                          |
| Montant intermédiaire                                                    | CHF               | 225'000. --                               |
| Divers et imprévus (~10%)                                                | <u>CHF</u>        | <u>22'400. --</u>                         |
| Montant intermédiaire                                                    | CHF               | 247'400. --                               |
| Honoraires ingénieur civil (conduite de refoulement)                     | <u>CHF</u>        | <u>19'000. --</u>                         |
| Montant total hors taxe                                                  | CHF               | 266'400. --                               |
| TVA 7.7%                                                                 | <u>CHF</u>        | <u>20'512.80</u>                          |
| Montant total TTC                                                        | CHF               | 286'912.80                                |
| <b>Montant total TTC de la demande de crédit (arrondi)</b>               | <b><u>CHF</u></b> | <b><u>287'000. --</u></b><br><b>=====</b> |

## 6. Plan financier

### Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions pour les installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

### Participation ERM

Une participation de 15% de l'ERM, par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'entretien du réseau intercommunal des collecteurs sera accordée.

### Récapitulation des coûts

|                                                |     |            |                    |
|------------------------------------------------|-----|------------|--------------------|
| Montant total du préavis                       | TTC | CHF        | 287'000. --        |
| Participation ERM 15%                          | TTC | <u>CHF</u> | <u>43'050. --</u>  |
| Solde à répartir entre les Communes concernées | TTC | <u>CHF</u> | <u>243'950. --</u> |

### Répartition entre les Communes

L'ouvrage étant à la charge de la seule Commune de Morges, l'intégralité du montant de CHF 243'950. -- lui incombe.

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux

La Commune de Morges a décidé de régler le montant de CHF 243'950. --, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2024.

## 7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 02/2023 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 287'000.-- TTC**, pour la réhabilitation de la STREL de la « Piscine » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la commune de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis, à savoir :
  - CHF 243'950. -- pour la Commune de Morges, règlement, dès bouclage du préavis, au plus tôt en 2024, en une fois,
3. de prélever la somme de CHF 43'050. -- du fonds de réserve « renouvellement réseau intercommunal »,
4. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction le 10 août 2023

### COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 11 août 2023/DM

#### Commissaires :

Mmes Elsig Céline, Morges  
Gabriele Scholz, Denges

MM. Jérôme Kaelin, Tolochenaz  
Frédéric Glassey, Tolochenaz  
Manuel Zenger, Préverenges

#### Délégué du Comité de direction :

M. Jonathan Lüthi

#### Déléguées de l'ERM :

Mme Caroline Villard  
Mme Dominique Mathey

#### Séance de la Commission :

le mercredi 23 août 2023 à 18h30 à l'ERM